

République Française

Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
9 titulaires et 3 suppléants

Excusés/absents :
11 titulaires
- dont suppléés : 3
- dont représentés : 0
17 suppléants

Votants : 12

Date de la convocation

27 février 2024

Numéro de la délibération

24-08

Objet de la Délibération

Approbation du Compte de Gestion
2023

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle YANNICOPOULOS du Colisée 3 à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :
Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

Titulaires : Monsieur Abderzak BERKANI, Monsieur Renaud LEROI et Monsieur Rémi NICOLAS.

Suppléant : Monsieur Daniel VOLEON.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

Titulaires : Monsieur Gilles DUMAS, Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Madame Myriam NESTI, Monsieur Thierry PESENTI, Madame Sylvie ROSSIGNOL-PUT et Madame Claudine SEGERS.

Suppléants : Monsieur Robert HEBRARD et Monsieur Francis VALAT.

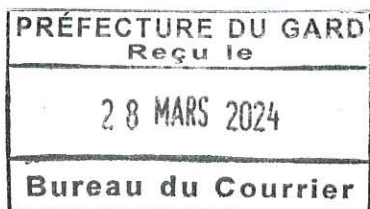
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu l'instruction budgétaire M 14 ;

Considérant que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif ;

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de 2022, celui de tous les titres et tous les mandats de paiement ordonnancés en 2023 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du syndicat mixte et les écritures du compte de gestion du Receveur ;



République Française
Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
9 titulaires et 3 suppléants

Excusés/absents :
11 titulaires
- dont suppléés : 3
- dont représentés : 0
17 suppléants

Votants : 12

Date de la convocation
27 février 2024

Numéro de la délibération
24-08

Objet de la Délibération
Approbation du Compte de Gestion
2023

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De donner acte de la présentation faite du Compte de Gestion 2023 et des résultats synthétisés ci-dessous :

(en Euros €)	Résultats budgétaires de l'exercice		
	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Autorisations budgétaires	6 500,00	530 059,54	536 559,54
Recettes nettes	2 278,00	372 350,91	374 628,91
Dépenses			
Autorisation budgétaires	6 500,00	530 059,54	536 559,54
Dépenses nettes	3 362,64	350 989,22	354 351,86
Résultat de l'exercice			
Excédent		21 361,69	20 277,05
Déficit	-1 084,64		

(en Euros €)	Résultats d'exécution			
	Résultat à la clôture de l'exercice N-1	Part affectée à l'investisseme nt	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	2 879,16		-1 084,64	1 794,52
Fonctionnement	177 735,54		21 361,69	199 097,23
Total	180 614,70		20 277,05	200 891,75

- De déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023, par le receveur syndical, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président

Rémi NICOLAS

